



INTERCO
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

À Paris
22 mars 2023

DECLARATION

ATTRACTIVITÉ DE LA POLICE MUNICIPALE

L'analyse de France Urbaine soulève plus de questions qu'elle n'en résout

Dans un contexte où les communes peinent à fidéliser et à embaucher, comment attirer de nouvelles recrues en police municipale ? Voilà la question à laquelle France Urbaine a tenté de répondre au travers de sa trentaine propositions rendu le 9 mars dernier.

Afin de faire face à un transfert de compétences « larvé », les collectivités locales se voient désormais contraintes de recruter 11 000 agents de police municipale d'ici à 2026.

Pour notre organisation syndicale, l'élargissement des voies d'accès à la filière sécurité par le biais de passerelles ne palliera pas les besoins et handicapera le déroulement de carrière des agents ayant satisfait au concours. De surcroît, la volonté de recruter tous azimuts et très rapidement pourrait abaisser mécaniquement le niveau de sélection.

D'autre part, pour la CFDT, si la proposition de réaménagement des concours en visant la réduction des délais d'organisation est pertinente, il est malgré tout à craindre que les candidats ne se bousculent pas aux portes des centres d'examens.

Pour la CFDT, il est essentiel de faire évoluer la formation initiale et continue, la création des trois nouveaux sites de formation ne suffira pas pour former la masse des nouveaux policiers municipaux entrants. De plus, la création de modules de formation communs à la police nationale et à la gendarmerie nationale serait une occasion de mettre en place une formation partagée des policiers municipaux et des forces étatiques qui sont de plus en plus souvent amenés à travailler ensemble étroitement.

Comme nous l'avons souligné lors de notre audition par France Urbaine, mieux former les agents est une nécessité, ils représentent aujourd'hui 1,8% des effectifs de la fonction publique territoriale.

La CFDT a proposé de fluidifier les carrières en valorisant les métiers. Pour cela, il est indispensable de moderniser la gestion des ressources humaines des policiers municipaux et gardes champêtres, celle-ci doit être révolutionnée avec l'objectif d'une gestion plus fine et individualisée des carrières.

Pour la CFDT, redonner de l'attractivité nécessite la mise en chantier dans le cadre d'un protocole tout d'abord, avec une promouvabilité plus rapide dans chacun des 3 cadres d'emplois, une réduction de la durée des échelons pour une dynamisation de la carrière de tous les policiers municipaux et gardes champêtres.

Au cours de l'audition, la CFDT a mis en avant le besoin de reconnaître le rôle essentiel de la police municipale. Dans ce cadre, nous avons fait plusieurs propositions relatives notamment à l'attribution des décorations dans les ordres nationaux qui devraient être attribuées dans un souci d'équité, en proportion des effectifs des trois forces de sécurité.

La pérennisation de la participation des policiers municipaux au défilé du 14 Juillet sur les Champs-Élysées retenue par France Urbaine est également un sujet porté par la CFDT, il est temps que la République reconnaisse l'engagement des policiers municipaux dans la protection des citoyens.

Pour la CFDT ce document d'une trentaine de propositions doit maintenant servir de base de travail afin de lancer un round de négociation tripartite entre la ministre des collectivités locales, les employeurs territoriaux et les organisations syndicales représentatives.

CONTACT

Tél : 06 27 39 05 02
fhaure@interco.cfdt.fr

Serge Haure
Secrétaire fédéral

INTERCO.CFDT.FR

La fédération Interco regroupe l'ensemble des organisations syndicales CFDT de la fonction publique territoriale, des services publics concédés, des offices publics de l'habitat, des ministères de l'Intérieur, de la Justice, des Solidarités et de la Santé, de l'Europe et des Affaires étrangères. Elle fédère 108 syndicats totalisant 72 000 adhérents.